

LES AIDES AGRICOLES MISES EN PLACE PAR DOUAISIS AGGLO

Aide Tremplin BioEnDouaisis

Il s'agit d'une aide incitative à la conversion bio. L'aide se situe entre **3 000 €** (entre 1 et 3 ha convertis) et **16 000 €** (15 ha et +). Le montant dépend du nombre d'hectares convertis.

L'agriculteur, pour en bénéficier doit notamment :

- Avoir son siège d'exploitation sur DOUAISIS AGGLO
- **Convertir a minima 10% de la SAU de son exploitation**
- Les parcelles objet de l'aide doivent être sur DOUAISIS AGGLO

Aide forfaitaire à la création de CUMA*

C'est une aide forfaitaire de **20 000 €** pour toute CUMA nouvellement créé sur le territoire de DOUAISIS AGGLO.

- La CUMA doit être composée a minima de 50 % d'agriculteurs ayant leur siège sur le territoire de DOUAISIS AGGLO.

*Coopérative d'utilisation de matériel agricole

Aide aux Très Petites Exploitations Agricoles (ATPEA)

Elle est destinée aux installations ou aux reprises d'exploitation sur des surfaces < à 5 ha (ou 15 ha lorsque l'activité principale est de l'élevage). C'est une aide qui peut aller jusqu'à **20 000 €**. Elle finance 40% du total des investissements productifs et/ou bâtiments.

Pour nous contacter : cadredevie@douaisis-agglo.com Tel. : 03 27 99 14 13

